

## DROIT DE L'ENTREPRISE ET DU NUMÉRIQUE

### PRÉREQUIS

Le Mastère 1 droit de l'Entreprise et du Numérique est ouvert à tous les étudiants venant des filières de droit, de gestion ou diplômés d'écoles de commerce, titulaire d'un bac+3 et désireux d'acquérir une spécialisation en droit. L'accès repose sur le projet professionnel et la motivation du candidat.

### PERFORMANCE

- Taux de satisfaction relatif à la qualité de l'enseignement délivré par l'ISD : 92,9%
- Taux de satisfaction des entreprises d'accueil : 98,03%
- 100% des étudiants estiment que l'alternance leur ont permis d'avancer dans leur projet professionnel

### ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées grâce à un accompagnement particulier. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre référente handicap : Léa Neulist - Email : [direction@ecoleisd.com](mailto:direction@ecoleisd.com) tel : 01.40.70.46.15

### MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Deux sessions de cours au choix sont proposées dans le cadre du Mastère M1 Droit de l'entreprise :

- 1re session de cours : du 20 octobre au 14 juin. (Sur place ou à distance en e-learning.)
- 2e session de cours : du 2 janvier au 14 juin. (Sur place ou à distance en e-learning. La formation sur place débutant en janvier compte 10% de ses cours en module e-learning.)

Délai de traitement des candidatures :

### ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉS DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Analyse du dossier et vérification des critères d'admission : 15 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'analyse du dossier et la vérification des critères d'admission

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés.

### ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉS DES ÉTUDES EN FRANCE

Entretien d'admission : 3 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'entretien

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés

### OBJECTIFS ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

L'objectif pédagogique du Mastère 1 Droit de l'entreprise et du numérique est d'acquérir les savoir-faire du métier de « Juriste d'entreprise Droit du numérique » ou d'avocat spécialisé et de développer une véritable vision à 360° des problématiques juridiques rencontrées par les entreprises en lien avec le numérique et les nouvelles technologies.

L'étudiant aura acquis les capacités professionnelles suivantes :

- Comprendre les grands enjeux de la digitalisation des entreprises
- Connaître la réglementation applicable aux activités numériques
- Savoir répondre de manière efficace et concrète aux demandes des clients internes ou externes

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

*Pour les cours en présentiel, une feuille d'emargement est signée en séance par les étudiants.*

*Pour les cours en distanciel, un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.*

*Les étudiants assimileront ces compétences au fil des exercices pratiques qui leur seront proposés tout au long du cursus.*

*Les cours font l'objet d'une évaluation grâce à des examens terminaux portant sur six matières (deux appartenant au tronc commun, une matière de rédaction d'actes en lien avec la spécialité choisie, 3 examens sur des matières relevant du domaine de spécialité choisi) et sur l'anglais.*

*Les notes portant sur les matières faisant l'objet d'une évaluation se compensent entre elles.*

*Le planning des examens est envoyé aux étudiants 3 semaines avant le début des examens en précisant le format écrit ou oral des examens.*

*Les examens écrits peuvent être des études de cas, des consultations, des dossiers à rendre, des sujets de synthèse, des questionnaires à choix multiples...*

*Si un étudiant ne valide pas les matières faisant l'objet de l'évaluation, il lui sera proposé une session de rattrapage.*

*Une session de rattrapage est prévue chaque année en Septembre."*

## MÉTHODES MOBILISÉES

*Les cours sont dispensés en présentiel sur deux sites.*

- *Un amphithéâtre de 200 personnes situé au 39 rue Notre Dame des Champs, Paris 16e*
- *4 salles de classes à taille humaine situées au 4 rue Galilée à Paris 16e , permettant des cours dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'interactions"*
- *L'ensemble des supports de cours, des exercices pratiques, et des Moocs sont fournis par l'Institut Supérieur du Droit et également disponibles sur la plateforme d'elearning de l'Institut Supérieur du Droit pour laquelle chaque étudiant a un accès personnalisé. Un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.*

## TARIFS

**Prise en charge à 100% des frais de scolarité en cas de signature d'un contrat de professionnalisation :**

*Le mastère est un mastère en alternance. L'alternance peut se faire sous la forme d'un contrat de professionnalisation : dans ce cas, les frais de formation sont pris en charge à 100% par l'entreprise ou son OPCO. L'étudiant est, en outre, rémunéré par l'entreprise entre 80% et 100% du SMIC.*

**A défaut de signature d'un contrat de professionnalisation :**

*L'étudiant bénéficie d'une réduction de 480 euros ce qui ramène ses frais de scolarité à la somme de 335 euros par mois sur 12 mois soit 4020 euros l'année.*

*Dans ce cas, votre projet peut être financé de différente manière :*

- *La gratification de stage*
  - ◊ *L'alternance peut se faire sous la forme d'un stage.*
  - ◊ *Dans ce cas, la gratification de stage permet à l'étudiant de régler ses frais de scolarité en tout ou partie.*
- *Le prêt étudiant*
  - ◊ *L'avantage du prêt étudiant est de permettre un remboursement différé. Ainsi, vous ne commencez à rembourser votre prêt que lorsque vous débutez votre activité professionnelle.*
  - ◊ *Si vous souhaitez opter pour ce mode de financement, l'Institut Supérieur du Droit vous accompagnera dans vos démarches auprès de sa banque partenaire.*
- *L'autofinancement*
  - ◊ *L'étudiant peut également financer sa formation avec ses propres fonds. L'Institut Supérieur du Droit lui proposera alors, s'il le souhaite, un paiement échelonné dans le temps à hauteur de 335 euros par mois sur 12 mois.*

*Ce tarif comprend les frais de scolarité et les droits d'inscription. Les montants exprimés sont nets, TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts.*

## DÉBOUCHÉS

*Le Mastère 1 offre une formation d'abord généraliste puis spécialisée en Mastère 2.*

*Il permet essentiellement aux étudiants d'évoluer en direction juridique d'entreprise.*